



Hampshire  
Economic  
Partnership



Pôle de développement de l'économie  
sociale et solidaire du Pays de Rennes

## GLOSSAIRE - GLOSSARY

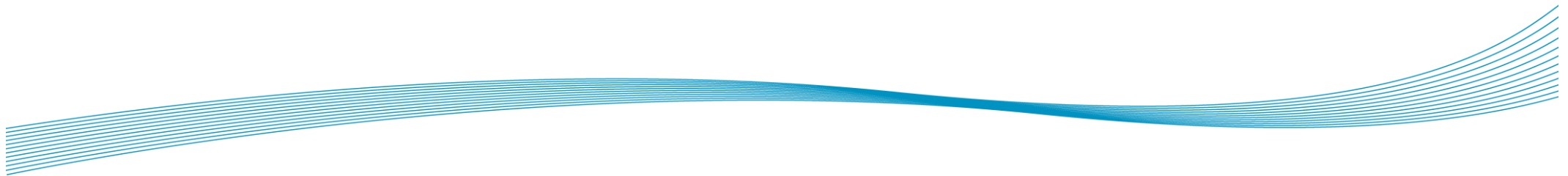
## Sommaire – Summary

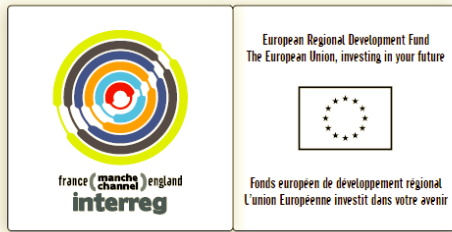
Page 3 : Version française

- 1/ Aperçu historique
- 2/ L'organisation territoriale
- 3/ L'économie sociale et solidaire
- 4/ Une définition de l'économie sociale et solidaire
- 5/ Illustrations

Page 14: Version anglaise

- 1/ Historical survey
- 2/ Local government organization
- 3/ Social economy/ CSO sector
- 4/ A definition of the social economy / CSO sector
- 5/ Illustrations





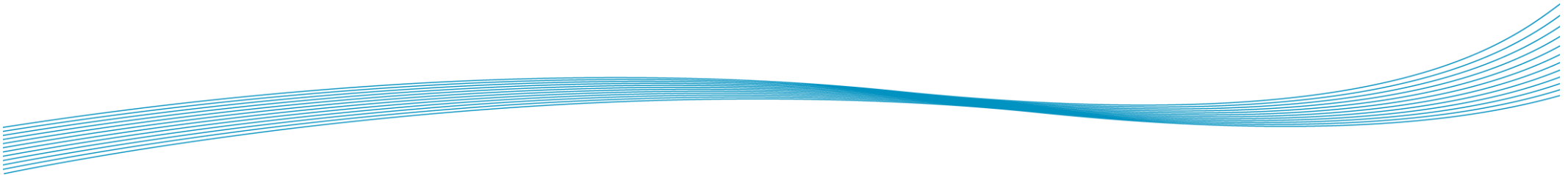
Hampshire  
Economic  
Partnership



Pôle de développement de l'économie  
sociale et solidaire du Pays de Rennes

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FRANCE – EN ILLE ET VILAINE

### LE TIERS SECTEUR EN ANGLETERRE – DANS LE HAMPSHIRE



## 1/ Aperçu historique, acteurs nationaux et terminologie de l'économie sociale et solidaire

Dès le Moyen Age, des communautés de vie ou de métiers développant entre elles des mécanismes de solidarités collectives, économiques et sociales existent. Mais c'est la révolution industrielle du XIXe siècle et la réaction à ses inégalités sociales qui donne naissance à l'économie sociale en France et en Europe. Elle se développe sous l'influence de différents courants de penseurs et de praticiens (socialistes, chrétiens, libéraux, anarchistes), à l'initiative du mouvement ouvrier mais aussi d'un patronat social.

Des précurseurs de la mutualité de prévoyance et aussi des assurances à caractère mutuel se développent dès la fin du XVIIIe siècle à travers les sociétés de secours mutuels. Elles permettent d'assurer une solidarité entre travailleurs confrontés tout particulièrement aux aléas de santé. Les mutuelles sont reconnues par l'Etat en 1852.

L'expérience des «Equitables pionniers de Rochdale », est souvent citée comme premier modèle de gestion d'une société coopérative. En 1840, les ouvriers tisserands de Manchester fondent une coopérative de consommation et montrent ainsi par l'action que des ouvriers peuvent s'organiser pour créer eux-mêmes une entreprise dont ils partagent la maîtrise des processus de production et les fruits de leur travail. Dans la même période, des ouvriers français organisent les premières coopératives ouvrières de production, et en Allemagne divers groupes initient des activités coopératives dans le secteur bancaire. En France les coopératives sont reconnues légalement au tournant du XXe siècle.

L'histoire du mouvement associatif est marquée par des rapports conflictuels avec l'Etat français au XIXe siècle, notamment suite à la Loi Le Chapelier de 1791 qui interdit tout corps intermédiaire entre l'Etat et le citoyen. En 1901, la loi sur la liberté d'association légalise les mouvements préexistants et donne naissance à d'innombrables associations en toute liberté. Toutes les préoccupations d'ordre social, culturel ou plus tard environnemental ont pu se cristalliser grâce à un outil de coopération simple permettant aussi bien de faire valoir collectivement des idées que de les mettre en pratique.

Au tournant du XXème siècle, l'économie sociale commence à s'institutionnaliser et se fait progressivement reconnaître par les pouvoirs publics<sup>1</sup>. Puis, l'horizon commun du mouvement s'écarte, et coopératives, associations, mutuelles et fondations évoluent, mais sur des chemins séparés.

Un renouveau de l'économie sociale et l'apparition de l'économie solidaire s'annoncent à partir des années 1970. Dans un contexte de crises économiques dans les pays occidentaux, une remise en cause de leurs spécificités menace les entreprises de l'économie sociale face à la concurrence, et un nouveau questionnement de leur idéal démocratique commence. Un besoin d'affirmation et de reconnaissance entraîne une envie de s'unir et de travailler et réfléchir ensemble. Ainsi naît en 1970 le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives (CNLAMCA) qui deviendra en 2001 le Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES).

<sup>1</sup> Elle est présente à l'Exposition universelle de 1900 avec un «Palais de l'économie sociale ».

## 1/ Aperçu historique, acteurs nationaux et terminologie du tiers secteur ( ou secteur des « CSO<sup>2</sup> »)

Historiquement, l'existence des institutions caritatives remonte jusqu'au 17ème siècle. En 1601, sous le règne d'Elizabeth, le gouvernement soutenait :

- la réduction de la pauvreté
- la promotion de l'éducation
- la promotion de la religion
- l'aide à la communauté

Toutefois, l'essor des CSO (« *Civil Society Organizations* » ou organisations de la société civile), y compris des organisations caritatives, n'est réellement intervenu qu'entre les deux guerres mondiales lorsque plus d'un millier d'hôpitaux volontaires (sans but lucratif) a été établi. Ceci a précédé la création du NHS (« *National Health Service* » ou service de santé national) après la seconde guerre mondiale qui a permis d'avoir un système de santé publique.

Grâce à des dons privés, l'année 1919 a vu la création du « *National Council of Social Services* » (conseil national des services sociaux) à l'origine de nombreux projets qui ont donné naissance à d'importantes CSO actuelles. Parmi ces dernières, Age Concern (services pour les personnes âgées), Citizens Advice Bureau (conseil aux citoyens) et Youth Hostels Association (auberges de jeunesse).

Le tiers secteur comprend les organisations bénévoles et communautaires, les entreprises caritatives et sociales allant des petits groupes locaux communautaires aux grandes organisations avec une présence nationale ou internationale. En réalité, on peut dire que l'organisation et la terminologie utilisées dans le secteur bénévole ont conduit à la fragmentation et la confusion.

Le terme tiers secteur a été très utilisé pour décrire les CSO dans une tentative de reconnaître ce secteur comme distinct des secteurs public et privé, néanmoins d'importance légitime et contribuant à l'économie. Le gouvernement, dans une de ses publications intitulée « Explorer le rôle du tiers secteur dans l'offre de services publics et la réforme du service public» (2005), a défini les organisations du tiers secteur comme :

- non gouvernementales,
- « portées par la valeur », c'est-à-dire qu'elles sont principalement motivées par la volonté de faire progresser des objectifs sociaux, environnementaux ou culturels plutôt que par la réalisation de profit en tant que tel,
- qui réinvestissent généralement leurs excédents en faveur de leurs objectifs sociaux, environnementaux ou culturels,
- situées entre le secteur public et privé.

<sup>2</sup> CSO = civil society organizations = organisations de la société civile

Il rédige en 1980 la première Charte de l'économie sociale pour rassembler ses acteurs autour de valeurs communes. Cette charte affirme le fonctionnement démocratique, l'égalité, la solidarité, la liberté de l'engagement, la finalité humaniste. Elle sera renouvelée en 1995. En 1981, l'expression « économie sociale » fait son entrée dans l'ordre juridique français avec la création de la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale (DIES)

Avec l'émergence de nouvelles questions sociales dans les années 1980 émerge l'économie solidaire. Elle met en avant le caractère d'utilité sociale, environnementale et culturelle de l'activité et porte des initiatives collectives notamment de développement local, d'insertion par l'économie, de commerce équitable ou des finances solidaires. Elle repose sur des solidarités de proximité, volontaires et choisies. En 2000, la création d'un Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire marque une étape de la reconnaissance de cette économie alternative.

En 2006 est institué le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) qui a pour vocation d'assurer la concertation entre les pouvoirs publics et les différents secteurs de l'économie sociale et solidaire. Le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) est créé en 2004 à l'initiative des CRES pour répondre à leur besoin de structuration en région et pour favoriser une meilleure reconnaissance de leurs actions au niveau national. De manière à mieux connaître et faire connaître l'ESS, le CNCRES fonde également en 2008, l'Observatoire National de l'ESS (ONESS).

Même si le terme « tiers secteur » est largement répandu, il manque de précision lors de la détermination des critères pour confirmer le statut des organisations individuelles. Il y a donc un élément de jugement dans l'application de cette définition qui milite notamment contre la conformité lorsque la détermination du type d'organisation est réalisée par un grand nombre de personnel public au niveau local et régional. La plupart du temps, la confirmation d'appartenance au tiers secteur s'appuie sur la déclaration des organisations elles-mêmes.

Secteur bénévole était un terme général pour les organisations dont les activités sociales étaient menées par les organisations. Plus récemment, ce terme est utilisé comme générique pour l'ensemble du secteur, de ce fait le gouvernement a adopté le terme « *Civil Society Organisation* » (organisations de la société civile) pour couvrir tous les groupes.

Secteur communautaire a également été un terme assez général pour désigner le secteur. Actions au bénéfice de la communauté (c'est-à-dire action communautaire).

Tous ces termes : tiers secteur, secteur bénévole, secteur communautaire, entreprise sociale, sans but lucratif, caritative, sont tous couramment utilisés et dans de nombreux cas veulent dire la même chose. Le gouvernement essaie à présent de normaliser la terminologie en utilisant le terme CSO comme terme générique pour toutes ces formes d'entreprises et d'organisations.

Nous utiliserons donc le terme général de CSO pour le secteur en décrivant les différentes formes qui s'y trouvent.

Le bureau pour le tiers secteur ou « *Office for the Third Sector* », créé en 2006, a été renommé bureau pour la société civil ou « *Office for Civil Society* » afin de refléter la reconnaissance des CSO par le gouvernement. L'objectif principal de ce bureau étant d'être le point de focalisation pour le programme de « *Big Society* » du gouvernement visant à encourager la responsabilisation communautaire. La « *Big Society* » est la vision du gouvernement d'une société où les individus et les communautés ont plus de pouvoir et de responsabilité, et les utilisent pour créer de meilleurs services de quartier et locaux. Le programme prévoit également le financement des initiatives locales y compris le programme d'amélioration et de soutien des entreprises d'activité sociale, tels que la « *Big Society Bank* » et le « *Transition Fund* » pour accompagner les CSO face au nouveau contexte de financement public. Par ailleurs, ont été mis en place le programme dédié aux organisateurs communautaires « *Community Organisers* » pour la formation et le soutien de 5 000 personnes souhaitant faire la différence dans leur communauté et le programme de priorité aux communautés « *Community First* » afin d'encourager l'action sociale au sein des groupes de voisinage existants ou nouveaux.

L'objectif du gouvernement en travaillant avec les CSO est de renforcer les communautés, améliorer les services publics, encourager l'entreprise sociale et soutenir les conditions de développement du tiers secteur. En 2002, une étude du Trésor a montré que les organisations du tiers secteur ne détenaient ni les compétences, ni les ressources (la « capacité ») adaptées pour contribuer à offrir des services publics à la hauteur des attentes du gouvernement.

## 2/ L'organisation territoriale en France et l'engagement pour l'économie sociale et solidaire en Ile-et-Vilaine

Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'Etat, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. En France on trouve trois niveaux de collectivités : la région, le département et la commune. On compte 27 régions, 101 départements et plus de 36 000 communes. Les collectivités sont dotées de la personnalité morale, elles bénéficient de l'autonomie administrative (personnel et budget propre), elles détiennent des compétences propres, et elles exercent un pouvoir de décision par délibération au sein d'un conseil de représentants élus. On parle du Conseil Régional de Bretagne (région) et du Conseil Général d'Ille et Vilaine (département). La région Bretagne compte 4 départements. Les communes sont petites et très nombreuses, et pour la plupart, liées entre elles par voie contractuelle en des entités plus importantes, telles les communautés de communes et les communautés d'agglomérations. La répartition des compétences entre les trois niveaux de collectivités est complexe. Il s'agit souvent de compétences partagées. Les communes exercent des compétences telles état civil, construction et équipement des écoles primaires, action sociale, plan d'urbanisme local, voirie municipale, action économique...Le département est responsable de l'action sociale (insertion, personnes âgées, aide à l'enfance), les routes départementales et transports collectifs notamment scolaires, la construction et l'équipement des collèges, les actions économiques complétant l'action des autres collectivités. La région dispose de compétences majeures en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transport, d'enseignement secondaire et de formation professionnelle initiale et continue.

En 1999, un outil supplémentaire est créé avec les Pays. Il s'agit d'un lieu de concertation, de réflexion et de proposition qui mélange différents acteurs, et qui suit les orientations d'aménagement et de développement du territoire fixées politiquement. En Ile et Vilaine on trouve sept pays. L'organisation du paysage administratif français est soumise à une réforme importante en 2012 qui apportera des modifications aux informations fournies ici.

Convaincues de son potentiel de développement et encouragé par les politiques menées au niveau national, les collectivités territoriales s'intéressent à l'économie sociale et solidaire à partir des années 2000, et mettent progressivement en place des politiques favorables à l'évolution du secteur. En collaboration avec les acteurs de l'ESS, un certain nombre d'outils et de mesures<sup>3</sup> voient le jour qui permettent de soutenir, faire reconnaître et rendre visible le secteur de l'ESS.

En 2004, la région Bretagne crée une délégation à l'économie sociale et solidaire. En 2006, le conseil économique et social régional (CESER) de Bretagne publie une étude approfondie

---

<sup>3</sup> Concernant par exemple l'évaluation de l'utilité sociale, l'accompagnement et la gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire, l'accès aux financements et des actions liées à certains secteurs d'activité.

## 2/ L'organisation territoriale en Grande Bretagne relative au CSO

Dans tout le Royaume-Uni, les autorités locales représentent chacune le gouvernement au niveau local. Il existe 353 autorités locales au Royaume-Uni sans compter l'Ecosse et l'Irlande. L'organisation territoriale est complexe. En dessous du niveau régional (9 régions en Angleterre depuis 1999), les collectivités locales sont organisées sur un ou deux niveaux. Quelques régions disposent seulement d'un niveau de collectivité locale, responsable pour tous les services locaux. On appelle cette forme de collectivité locale une autorité unitaire « *Unitary Authority* ». En fonction de leur situation dans le pays (rurale, urbain), les collectivités peuvent porter différentes dénominations, par exemple « *metropolitan district* » (district métropolitain), « *city council* » (conseil de métropole), « *borough council* » (conseil de bourg). Dans la région du Hampshire, on trouve deux autorités unitaires au niveau urbain, à savoir Southampton et Portsmouth. En Avril 2009, le gouvernement introduit des collectivités unitaires dans 7 régions en Angleterre, et réduit ainsi 44 collectivités locales à 9, l'idée en étant de simplifier le système.

La plupart des régions en Angleterre disposent de deux niveaux de collectivités locales : un conseil de comté et un conseil de district. Les **conseils de comté** couvrent chacun une population d'environ 500 000 à 1 500 000 personnes. Au nombre de 4 à 14 au sein d'une zone régie par un conseil de comté, les **conseils de district**, couvrent chacun une population de 100 000 personnes. Le comté du Hampshire est composé de 11 districts qui sont par exemple Winchester, East Hampshire...Le Hampshire compte 1.75 million d'habitants.

Les conseils de comté (ou conseils régionaux) ont un rôle plus stratégique dans la gouvernance de chaque comté. Le tableau suivant identifie les différences pour chaque fonction. Il existe 27 autorités locales au niveau du comté pour l'activité au niveau régional.

Les conseillers sont élus au niveau local, le parti recueillant la plus grande majorité des votes sera le parti en charge de gouverner, soit les conservateurs, les travaillistes ou les libéraux démocrates. La plupart des conseillers appartient à ces partis, très peu d'indépendants ou de partis plus modestes se présentent. La gouvernance quotidienne des politiques du conseil établies par ces politiciens est confiée à un directeur et une équipe qui sont recrutés et rémunérés au niveau local. Un conseiller est nommé « Maire » mais il s'agit d'un poste honorifique plutôt que détenant de réels pouvoirs comme le Maire en France.

sur l'ESS. Le Conseil Général d'Ille et Vilaine a un service dédié à l'ESS, et crée en 2005 le Comité Consultatif<sup>4</sup> de l'Economie Sociale et Solidaire.

Parmi les acteurs propres à l'économie sociale et solidaire la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRES) a pour vocation de promouvoir et fédérer l'ensemble du secteur de la région. En 2009, l'observatoire régional de l'ESS est créé, qui publie des études sur l'ESS en vue de renseigner et faire connaître le secteur. A partir de 2008, avec le soutien des pouvoirs publics, de nombreux pôles de développement<sup>5</sup> de l'économie sociale et solidaire sont créés à l'initiative des acteurs locaux. Ils ont vocation à structurer, faire (re)connaître, accompagner et animer le secteur à l'échelle d'un pays.

Les fonctions sont réparties entre les deux niveaux comme suit :

| Conseils de comté            | Conseils de district                      | Fonctions partagées      |
|------------------------------|---|--------------------------|
| Education                    | Planification locale                      | Loisirs                  |
| Services sociaux             | Logement                                  | Affaires culturelles     |
| Transports                   | Routes locales                            | Activités communautaires |
| Planification stratégique    | Réglementation en matière de construction |                          |
| Services d'incendie          | Santé environnementale                    |                          |
| Protection des consommateurs | Collecte des déchets                      |                          |
| Traitement des déchets       |   |                          |
| Métairies                    |   |                          |
| Bibliothèques                |   |                          |

Dans quelques parties d'Angleterre il existe aussi des conseils de ville ou de paroisse qui couvrent une zone plus petite. Ils sont responsables pour des services comme les toilettes publiques, parcs et ponts, mémoriaux de guerre, des halles locales et des centres communautaires. On les considère parfois comme le troisième niveau de collectivités locales. En lien avec les CSO, chaque autorité locale et régionale décidera du niveau de l'aide à apporter au secteur. Il peut s'agir de services communautaires comme les bibliothèques mobiles pour les zones rurales ou des travailleurs communautaires qui aident à l'organisation des actions locales et sont les observateurs des communautés au niveau local.

Dans le Hampshire, les CSO sont soutenues par une organisation chapeau, l'action communautaire du Hampshire « *Community Action Hampshire* ». On peut trouver une organisation d'action communautaire dans presque chaque ville. Ces structures sont organisées en réseau. De plus, il existe un réseau de bureaux de conseils citoyens « *Citizens Advice Bureaux* » qui ont pour mission de conseiller les gens locaux sur des questions communautaires, légales et relatives à l'emploi. Les collectivités locales et le conseil de comté du Hampshire décident librement du soutien accordé aux CSOs. Ce soutien a connu des diminutions budgétaires considérables dues à la situation économique dans le pays.

<sup>4</sup> Les comités consultatifs sont mis en place dans le cadre de la politique départementale en faveur de la démocratie participative. Ils ont vocation à être des lieux d'échanges d'avis et de propositions permettant d'associer plus étroitement la société civile à la réflexion sur les politiques du département.

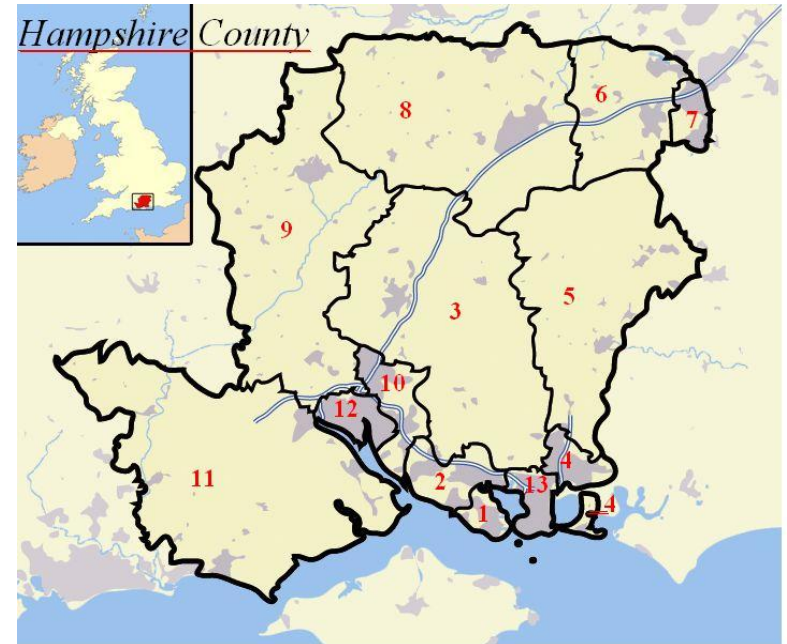
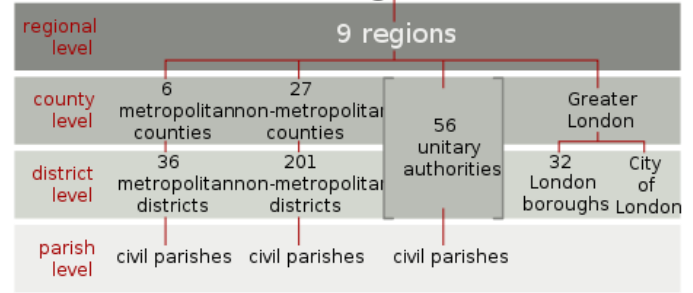
<sup>5</sup> En Bretagne il existe 18 pôles en 2011. En Ille et Vilaine on compte 6 pôles, Réso Solidaire, Horizons Solidaires, la CADES, le BRAS, Vallons Solidaires, Ecosolidaires.



Département d'Ille et Vilaine

United Kingdom

Northern Ireland  
Wales  
Scotland  
England



Comté du Hampshire

**Districts of Hampshire:**

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. Gosport               | 9. Test Valley            |
| 2. Fareham               | 10. Eastleigh             |
| 3. Winchester            | 11. New Forest            |
| 4. Havant                | 12. Southampton (Unitary) |
| 5. East Hampshire        | 13. Portsmouth (Unitary)  |
| 6. Hart                  |                           |
| 7. Rushmoor              |                           |
| 8. Basingstoke and Deane |                           |



### 3/L'économie sociale et solidaire en Ille et Vilaine

Le département d'Ille et Vilaine (970.000 habitants), ainsi que l'ensemble de la région Bretagne se caractérisent par une forte dynamique de l'économie sociale et solidaire<sup>6</sup> :

- de 34037 établissements (publics et privés), 4187 sont des organisations de l'économie sociale et solidaire : cela représente 12,3 % des structures en Ille et Vilaine.
- de 367473 emplois dans la région, 44871 sont des emplois dans l'économie sociale et solidaire : cela représente 12,2 % des emplois dans le département.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire en Ille et Vilaine est composé de 83 % d'associations, 14 % de coopératives et 3 % de mutuelles. C'est dans les associations que le nombre de salariés est le plus élevé. Par rapport aux autres territoires bretons, le tissu associatif est le plus dense en Ille et Vilaine mais les coopératives y sont moins implantées. En Bretagne, une place importante est occupée par les coopératives agricoles et les coopératives de crédit.

L'économie sociale et solidaire intervient dans tous les secteurs d'activités. Le secteur social est le principal domaine d'activités suivi par les activités financières et d'assurances. L'ESS est de même très présente sur les secteurs d'éducation, de culture et de sports/loisirs. Sur le Pays de Rennes, on peut souligner la forte présence d'associations culturelles qui représente un quart des associations culturelles employeuses de Bretagne.

Le type de structure choisi est souvent propre au secteur. Dans ce sens, les secteurs de la culture, éducation, hébergement/restauration, services aux entreprises, sports sont quasi exclusivement associatifs. Les mutuelles ne sont présentes que sur les secteurs assurances et santé. Les coopératives ont une implantation proche du reste de l'économie privée.

Proches des réalités territoriales et attentifs aux évolutions de la société, les acteurs de l'économie sociale et solidaire font preuve d'innovation en répondant à des besoins émergents. L'innovation se manifeste en particulier dans le champ social, dans le domaine de l'insertion et dans celui des services à la personne, au sein duquel les structures, sous l'influence des évolutions démographiques, sont confrontées à la nécessité de diversifier leurs activités et ainsi créer de nouveaux services.

### 3/ Le secteur des CSO dans le Hampshire

#### **Le secteur bénévole et communautaire dans le Sud-est :**

- compte environ 41 450 organisations
- emploie près de 303 200 personnes
- s'appuie sur l'aide inestimable de 657 780 bénévoles
- affiche une prodigieuse contribution de £ 4 964 millions à l'économie du Sud-est chaque année.

(Source : Rapport RAISE 2009)

Le Hampshire compte 8 400 organisations bénévoles et communautaires. Elles sont distinctes des entreprises à but non lucratif et sociales qui fonctionnent comme des entreprises à part entière au nombre de 3 000 environ dans la région. Le périmètre d'action de ces organisations est étendu comme le montrent certains exemples figurant ci-après. Elles peuvent donc être caritatives, soutenant les communautés et les particuliers, s'occupant de lever des fonds, défendant les animaux, préservant les bâtiments, aidant les personnes défavorisées, handicapées ou âgées dans les communautés.

---

<sup>6</sup> Sources : INSEE et ORESS

#### 4 / Une définition de l'économie sociale et solidaire en Ile et Vilaine

Pour définir l'économie sociale et solidaire de manière synthétique, nous optons ici pour une définition autour de deux axes : le partage de valeurs communes et l'appartenance à une famille de régimes juridiques statutaires et organisationnels.

##### **Les quatre valeurs principales portées par l'ESS :**

###### a. Primauté des personnes et de l'objet social sur la recherche de profits :

Répondre aux besoins des personnes, contribuer au développement local, durable et solidaire, ... sont des objectifs qui priment sur la recherche du profit financier. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont ancrées sur leur territoire et leurs activités ne sont pas délocalisables. Les fonds propres ne sont pas partageables entre les adhérents et les excédents sont réinvestis dans le développement des projets de l'entreprise.

###### Libre adhésion

Toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer et prendre des responsabilités dans un mouvement ou une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

###### b. Gouvernance démocratique

Les dirigeants sont élus, les instances de décision sont collectives et le principe « une personne, une voix » s'applique.

###### c. Principe d'autonomie

Les structures de l'économie sociale et solidaire disposent d'une autonomie de gestion et sont indépendantes par rapport aux pouvoirs publics.

##### **Les quatre familles juridiques de l'ESS**

Constituée d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations, l'économie sociale et solidaire rassemble les structures qui se définissent, par leur statut, comme des groupements de personnes et non de capitaux.

###### Les mutuelles :

Groupements à but non lucratif qui, essentiellement au moyen des cotisations de ses membres, se propose de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance et d'entraide et qui mutualisent ainsi les risques de santé ou autres risques de la vie. On distingue les mutuelles de santé et les mutuelles d'assurance. Elles appliquent un principe de solidarité simple : les cotisations, qu'elles soient forfaitaires ou proportionnelles aux revenus, ne dépendent ni de l'état de santé, ni du sexe ni de tout autre considération discriminatoire, ce qui les différencie des assurances, lesquelles pratiquent souvent la sélection des risques.

###### Les coopératives :

Sociétés civiles ou commerciales, à capital fixe ou variable, elles sont régies par la loi générale du 10 septembre 1947 et leurs lois particulières.

Elles se distinguent des entreprises classiques par deux grands principes, à savoir le principe de double qualité et le principe démocratique. Elles sont gérées collectivement par leurs membres avec une égalité des droits et obligations dans des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs.

#### 4/ Une définition des CSO

Les organisations caritatives ou non, celles à but non lucratif, associations et groupes d'entraide et communautaires enregistrés, doivent impliquer certains aspects de l'activité bénévole, même si nombre d'entre-elles sont des organisations professionnelles employant du personnel, dont certaines sont de tailles considérables. Les organisations communautaires tendent à se focaliser sur certaines localités ou certains groupes et nombre d'entre-elles dépendent entièrement ou presque de l'activité bénévole.

Les organisations du premier niveau sont celles qui travaillent directement avec les personnes sur une activité définie pour répondre à des objectifs caritatifs, comme les refuges pour femmes, les programmes de formation, la lutte contre le cancer. Elles peuvent également être désignées comme étant au niveau du service à la personne, de la base (c.à.d. population locale, quartier), de la rue, etc.

Les organisations du second niveau sont celles qui travaillent directement avec d'autres organismes du secteur bénévole et communautaire afin de répondre à des objectifs caritatifs, comme les conseils pour le service bénévole, (ex. Advice UK). Elles peuvent être généralistes ou spécialisées et remplir des fonctions d'assistance interentreprises, à l'infrastructure ou à la coordination.

Les organisations caritatives, les *Charities* sont des organisations à but non lucratif qui attirent des allègements fiscaux. Les organisations du secteur bénévole doivent faire acte de candidature auprès de la « *Charities Commission* » (commission sur les organisations caritatives) pour obtenir ce statut. Ce statut permet aux organisations de bénéficier d'avantages fiscaux et d'augmenter leur valeur et leur profil à l'échelle communautaire et même nationale. Bien qu'attrayants d'un point de vue financier, les critères de sélection sont draconiens. L'obtention du statut caritative est très compétitive et il faut prouver que l'objectif de l'activité est d'aider les désavantagés, de traiter des questions de santé ou d'aider les personnes âgées.

Certaines organisations dans le secteur bénévole et communautaire opèrent sur le mode d'organisations à but non lucratif mais ne sont pas enregistrées comme caritatives car leur principal objectif est le changement politique, comme Amnesty International, qui détient un trust (fiducie) séparé pour les domaines où ses objectifs sont caritatifs.

La double-qualité « d'associé-usager » est confiée à chaque membre (personne physique ou morale) d'une coopérative. En même temps qu'il participe à la constitution du capital, l'associé-coopérateur souscrit un engagement d'activité qui fait de lui le client, le fournisseur ou encore le salarié de celle-ci.

Il en découle le principe de lucrativité limitée des sociétaires : les excédents, lorsqu'ils existent, sont en général répartis aux sociétaires en fonction de leur activité et non selon l'importance de leurs parts sociales, le solde excédentaire étant mis en « réserve impartageable »<sup>7</sup>.

Les coopératives se caractérisent par une grande diversité de formes, de statuts, de branches d'activités. Il existe des coopératives agricoles, des coopératives de crédits, des coopératives de salariés ou participatives (SCOP), des coopératives d'usagers, de consommateurs, des coopératives d'entrepreneurs ou de professions libérales. La plus récente création juridique de coopératives est la SCIC ((Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui regroupe plusieurs types d'acteurs (publics, privés, salariés, bénévoles...)

#### **Les associations :**

L'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que partager les bénéfices (art. 1 loi 1901). On utilise ainsi couramment le terme d'association à but non lucratif. Les éventuels excédents sont affectés dans leur totalité aux réserves impartageables.

Toute association qui comporte au moins un salarié et/ou qui génère une activité économique relève de l'ESS.

#### **Les fondations :**

La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. Une fondation d'entreprise peut être créée par des sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics à caractère industriel et commercial, des coopératives ou des mutuelles.

Les entreprises sociales sont des entreprises gérées à but non lucratif et peuvent œuvrer exclusivement ou non pour le bien de la communauté. Par définition, ces entreprises opèrent dans l'économie sociale et tout profit réalisé est utilisé à d'autres objectifs communautaires ou sociaux. Par conséquent, les excédents créés par l'entreprise sociale sont réinvestis dans l'entreprise afin de mener davantage d'actions ou redirigés vers d'autres projets sociaux ou communautaires. L'introduction d'une nouvelle forme d'entité juridique, la « *Community Interest Company* (CIC) » (les entreprises d'intérêt communautaire ou collectif), signifie que les organisations peuvent enregistrer leur statut à but non lucratif et allouer leurs actifs en fonction de leurs objectifs sociaux.

A la différence, les coopératives sont des organisations professionnelles détenues et dirigées par un groupe de personnes dans le but de mutualiser les bénéfices. De ce fait, une coopérative fournit un retour sur investissement à ses membres. Au Royaume-Uni, l'existence de telles organisations remonte aussi loin que le 18<sup>ème</sup> siècle, l'exemple le plus connu étant le réseau de coopératives d'alimentation présentes dans toute l'Angleterre et le Pays de Galles et dépassant à ce jour le millier de magasins.

Globalement, il existe plus de 5 000 coopératives en fonctionnement dont le principe clé est de fournir des biens et des services à ses membres comme les services de santé, logement, les parcs éoliens et les magasins communautaires.

Les coopératives ne s'identifient pas forcément avec le label CSO ou tiers secteur.

#### **Fonctionnement**

Les organisations caritatives, bénévoles et communautaires sont administrées par un conseil d'administration.

Les administrateurs (« *Charity trustees* ») sont les personnes qui font parties de l'organe de gouvernance d'une organisation caritative. Ils peuvent être appelés fiduciaires, administrateurs, membres du conseil, gouverneurs ou membres du comité. Les administrateurs ont la responsabilité de la supervision et la gestion de l'organisation caritative dans son ensemble.

La plupart des administrateurs sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction.

Les administrateurs ont des parcours de vie différents mais sont unis et animés par le souhait d'apporter un changement positif dans la société. La plupart des personnes sont éligibles aux fonctions d'administrateur. Le travail d'un administrateur devrait être enrichissant et intéressant et représenter une opportunité de se mettre au service de la communauté en acquérant de nouvelles compétences.

---

<sup>7</sup> Thierry Jeantet

## 5/ L'économie sociale et solidaire en Ille et Vilaine à travers ses structures

Créée en 2003, **H2C Conseil** est une SCOP spécialisée dans les services informatiques. Avec 3 salariés-associés cette structure propose des prestations de services de conseils, d'assistance, de fourniture de matériel et de formation à ses clients. Le conseil et l'assistance constituant l'activité initiale, H2C a développé ses compétences et savoir-faire dans plusieurs domaines, comme le développement de bases de données, les outils transversaux (travail collaboratif, mise en place d'ERP...), ou encore la formation. La structure est spécialisée dans les services aux professionnels des arts graphiques, de l'architecture et du design, mais également "généraliste" du Mac et des environnements Apple, ce qui amène à avoir une clientèle variée, jusque dans le domaine médical et de l'industrie.

Initialement en SARL, H2C a choisi d'adopter le statut de SCOP en 2010, ce qui implique que le capital est détenu par ses salariés et que les décisions stratégiques sont validées collectivement.

Le **GEDES 35** est une association dont l'objet unique est le recrutement de salariés pour les mettre à disposition de ses adhérents qui partagent des valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. La structure est composée d'un conseil d'administration et d'un bureau et de 4 salariés permanents. Créé à l'initiative de 4 associations rennaises (Association Rennaise des Centres Sociaux, AROEVEN, Cercle Paul Bert et la Ligue de l'Enseignement) en mars 2005, le GEDES est aujourd'hui un groupement qui rassemble 70 associations adhérentes et met à leur disposition 22 salariés.

Cette activité permet au salarié d'avoir un CDI à temps complet et un employeur unique, tout en partageant son temps de travail entre plusieurs associations. Pour l'association-adhérente, la démarche d'emploi mutualisé porte remède à la difficulté de trouver des salariés sur des emplois à temps partiel. Le GEDES se charge de toute la gestion des ressources humaines : recrutement en collaboration avec les associations concernées, établissement d'un contrat de mise à disposition du salarié entre le GEDES et l'association, gestion administrative et juridique du contrat de travail, planification des interventions, établissement des bulletins de paie et versement des salaires.

Les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) sont nés dans le sud de la France à la fin des années 50. La Fédération Départementale des CIVAM d'Ille-et-Vilaine, la **FDCIVAM**, rassemble les groupes du département (Accueil Paysan 35, Adage, Agrobio 35, Culture Bio, GIE Brin d'Herbe, GIE Manger Bio 35). La structure a pour objet de favoriser le développement de campagnes vivantes et solidaires, le développement rural durable et territorialisé, l'autonomie des producteurs et des acteurs locaux, la promotion et la diffusion de pratiques durables en agriculture, le maintien, la création et la transmission d'emplois. Cela se réalise par des activités transversales telles l'accompagnement de porteurs de projets, mise en relation avec les cédants, aide à l'installation et à la transmission de fermes, formations d'émergence de projet, organisation de rencontres sur la création d'activité, informations sur les fermes en agriculture biologiques et durables...

## 5/ Le secteur des CSO dans le Hampshire à travers ses organisations

### **Marwell Wildlife – Organisation Caritative**

Marwell Wildlife est une organisation caritative dédiée à la protection de la faune et de la flore et autres ressources naturelles, précédemment dénommée Marwell Preservation Trust.

Le Marwell Preservation Trust a été fondé en 1972 pour gérer le Marwell Zoological Park (parc zoologique Marwell), un centre de reproduction et de conservation des espèces en danger. Un service de formation continue complémentaire venant renforcer les objectifs de protection de la nature et de l'environnement a été créé ; le Trust a ainsi établi une série d'actions de soutien à des programmes de conservation in situ avec les recettes générées par l'activité du parc zoologique.

Plus récemment, le Trust a investi des ressources pour constituer et développer son propre portefeuille de projets de conservation à l'échelle internationale.

Aujourd'hui, avec sa nouvelle dénomination Marwell Wildlife, l'organisation caritative cherche à traiter les causes d'extinction comme la perte de l'habitat et la surexploitation des ressources biologiques et à prendre soin des populations vulnérables d'espèces en voie de disparition afin d'assurer leur survie. La réalisation de ces objectifs s'appuie sur l'éventail des programmes de conservation des espèces et des habitats naturels localisés près du siège de Marwell dans le Sud de l'Angleterre ou développés dans le monde, avec une attention particulière sur l'Afrique.

### **Southern Cooperative – Coopérative**

La Co-operative Group est la plus grande entreprise mutualisée du Royaume-Uni, détenue non pas par des sociétaires mais par près de 6 millions de consommateurs. Ce groupe est le 5<sup>ème</sup> plus gros distributeur alimentaire du pays, le leader dans l'exploitation de supérettes et un fournisseur de services financiers d'envergure. En effet, il opère notamment The Co-operative Bank (une banque) et The Co-operative Insurance (une compagnie d'assurance). Parmi ses autres activités, il y a également un fournisseur de services funéraires et la plus grande exploitation agricole britannique.

Outre des objectifs financiers et opérationnels clairs, le Groupe a également défini des objectifs à caractère social et de développement durable dans son plan éthique « *Ethical Plan* » innovant qui précise près de 50 principes dans ces domaines sur lesquels le Groupe s'engage.

Le Groupe gère 5 000 commerces, emploie plus de 110 000 personnes et affiche un chiffre d'affaires annuel de £ 13,7 milliards.

La FDCIVAM 35 vise aussi à faire reconnaître l'agriculture durable auprès de l'ensemble des acteurs et des instances du territoire, et à être reconnu comme acteur légitime de l'accompagnement agricole.

La **Mutuelle des Pays de Vilaine** est un organisme à but non lucratif, qui ne pratique aucune forme d'exclusion ou de discrimination. Les adhérents ont la possibilité de devenir délégué et ainsi participer aux prises de décision lors des assemblées générales de la mutuelle. Il s'agit d'une mutuelle indépendante qui fait partie de différents réseaux nationaux pour défendre l'intérêt de ses adhérents mutualistes. Elle propose à ses adhérents des compléments maladies et diverses autres garanties de prévoyance. Sa spécificité se montre par son engagement pour la santé durable et ses efforts pour la promotion de la santé, la prévention des maladies et l'éducation thérapeutique, en collaboration avec scientifiques, élus, institutionnels, acteurs de l'économie sociale et solidaire et différentes autres organisations.

L'**ASFAD** est une association à but non lucratif qui existe depuis plus de 30 ans. Elle mène une mission d'intérêt général et participe à la transformation sociale à l'échelle rennaise par la création, la gestion et l'animation d'établissements et/ou de services sociaux. Son objet est d'agir en prévention et traitement des violences conjugales et intrafamiliales. C'est aussi l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes vulnérables. De plus l'association participe à l'insertion professionnelle des publics en difficulté. Elle intervient également dans l'accueil et l'éducation de la petite enfance ainsi que l'aide à la parentalité. L'ASFAD gère 4 établissements : Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S) dispose de 225 places d'hébergement. Des missions d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales y sont associées ainsi que des actions d'accompagnement socioprofessionnel. La crèche accueille des enfants du quartier et des enfants des parents accompagnés dans le cadre du C.H.R.S. ou d'un Centre Maternel de Rennes. Elle peut accueillir 30 enfants, de moins de 6 ans. Ouverte toute l'année, exceptée 15 jours l'été, elle prévoit la possibilité d'un accueil régulier ou occasionnel, et fournit un soutien aux compétences parentales et à la parentalité. Le Centre Maternel accueille des femmes majeures ou non, enceintes et/ou avec enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel, moral et psychologique. Le chantier d'insertion « déménagement social et nettoyage des locaux » fournit un travail à des personnes éloignées de l'emploi et les accompagne dans leur parcours d'insertion professionnelle.

La **Compagnie Engrenage**, créée en 2003 à Rennes, développe et promeut la danse Hip Hop par la création et la diffusion de spectacles chorégraphiques et par la transmission de cette danse, de son histoire, de ses techniques et de ses valeurs auprès d'un public large et éclectique. L'association est composée d'un Bureau (Présidente, Trésorière, Secrétaire), d'un salarié pour l'administration et l'action culturelle et d'artistes associés soit en indépendant soit intermittents, de régisseurs intermittents et d'une personne en libéral pour la comptabilité et les paies. Le projet de la compagnie Engrenage s'inscrit à la fois dans une démarche de création chorégraphique (spectacles, bal, conférence, spectacles de rue...), mais aussi dans une volonté de rencontres privilégiées avec les publics, par le biais de projets pédagogiques,

### **CommunityUK.net, Havant, Hampshire – Entreprise**

CommunityUK.net est une entreprise « à responsabilité limitée » au Royaume-Uni à but lucratif mais avec une très FORTE responsabilité sociale (*Company Social Responsibility – CSR*), dont l'objectif principal est de faciliter le renouvellement, la croissance durable et l'inclusion numérique communautaire à travers tout le Royaume-Uni.

L'entreprise travaille avec le gouvernement central, régional et les autorités locales ainsi que d'autres partenaires publics, privés et du tiers secteur et fournit des services d'accès au haut débit sans fil et un portail communautaire unique en ligne. A travers ces médias, CUK offre de l'aide à la fois en ligne et au sein de la communauté pour les personnes de tout âge/origine et les groupes communautaires, organisations caritatives etc., soutenant ainsi l'éducation, l'emploi et l'employabilité, la communication et la coopération. Dans ce cadre, CUK crée de l'emploi local dans toute communauté dans laquelle l'entreprise opère avec la fourniture de supports pour promouvoir et encourager la croissance des activités locales et leur entière implication dans leurs territoires.

Depuis la naissance du concept et du projet il y a 2 ans, plus de 60 % de la zone de Leigh Park bénéficie d'un accès au réseau sans fil (couverture Wifi) et d'un nouveau et unique portail communautaire, le « Community Networking Portal ». L'extension de ce projet est déjà planifiée pour la ville de Portsmouth et de nombreuses autres régions à travers le Royaume-Uni.

### **Eastleigh One Community – Organisation caritative**

***Une organisation caritative indépendante fournissant de l'aide au secteur bénévole, au développement des communautés, des services de crèche, d'aide à domicile, d'information et de transport dans le bourg d'Eastleigh et au-delà.***

One Community est le conseil pour le service bénévole de la région d'Eastleigh « *Council of Voluntary Service (CVS)* » qui compte 250 organisations membres bénévoles et communautaires. Cette organisation a été créée en 1978 et précédemment dénommée « *Eastleigh Community Services (ECS)* ».

Son objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants du bourg, particulièrement les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes qui en ont la charge, grâce à la mise en œuvre de ses différents projets.

### **Swaythling Housing Association (« Radian », région de Solent) – Association**

Avec un chiffre d'affaires dépassant les £ 100 millions, Radian gère plus de 17 000 logements dans le Sud de l'Angleterre et assiste plus de 300 personnes ayant besoin de soins à domicile. La majeure partie des logements répondent à des normes standards mais le parc immobilier comprend également un portefeuille significatif de logements protégés et subventionnés, du logement pour le personnel clé, des biens en copropriété, à louer ou destinés à la vente aux particuliers.

d'actions culturelles et de médiations vers des publics variés. Culture de partage et d'entraide, c'est dans cette continuité que la compagnie défend ces valeurs qui ont fondé la culture hip hop dans les années 70 aux Etats Unis : paix, unité, respect, dépassement de soi.

Radian s'efforce de créer des conditions pour que les habitants, les communautés et le personnel puissent s'épanouir. Avec des services sur mesure sur place pour répondre aux besoins locaux, l'association se concentre sur la forte présence de terrain au sein des communautés dans lesquelles elle évolue afin de traiter les questions telles que le comportement antisocial.

**Naomi House and Jack's Place – Organisation caritative**

Naomi House fournit de l'aide aux enfants et jeunes adultes en fin de vie et à leurs familles sur tout le Centre-sud de l'Angleterre.

Les services aux familles coûtent £ 5 millions par an et incluent les soins de répit, de fin de vie, l'accompagnement en cas d'urgence et des familles en deuil. 90 % des revenus proviennent des dons de personnes au niveau local et Naomi's House offre des soins aux enfants et jeunes adultes en fin de vie. La « Maison » est ouverte 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an. Les services incluent des soins de répit en séjours temporaires, des soins de fin de vie à domicile, l'accompagnement en cas d'urgence et des familles en deuil.

L'équipe de Naomi House permet aux familles en visite l'opportunité de prendre part aux activités et aux occasions spéciales pour les aider à affronter les circonstances difficiles auxquelles elles font face au quotidien.



## SOCIAL ECONOMY IN FRANCE –IN ILLE ET VILAINE

## THE THIRD SECTOR/ Civil Society Organisations IN ENGLAND – in HAMPSHIRE

## 1/ Historical survey, governmental organization and terminology of the social economy

In the Middle Ages, social and professional communities began to develop and share mechanisms for collective, economic, and social solidarity. It was not until the industrial revolution in the 19th century, with its reaction against social inequality, that a social economy came into being in France and Europe. The social economy developed under the influence of different waves of thinkers and practitioners—socialists, Christians, free-market liberals, anarchists—at the initiative of the workers' movement and of socially minded employers.

The precursors of mutual benefits, life insurance, and other forms of mutual insurance developed from the end of the eighteenth century through benefit societies, which promoted solidarity among workers facing the uncertainties of health care. Mutual-benefit societies were recognized by the French state in 1852.

The experience of the Rochdale Society of Equitable Pioneers is often cited as the first management model for a cooperative company. In 1840, weavers in Manchester founded a consumer cooperative and demonstrated by their actions that workers could organize and create their own company, whose production and profits they would share. During the same period, French workers organized the first workers' production cooperatives, and in Germany various groups initiated cooperative activities in the banking sector. Cooperatives in France were given legal status at the beginning of the twentieth century.

The history of the associative movement is marked by conflictual relations with the French state in the nineteenth century, especially after the Chapelier law of 1791 that prohibits any intermediate body between the State and the citizens. In 1901, a law guaranteeing freedom of association legalized existing movements and gave birth to countless associations with full liberty. All concerns of a social, cultural, and, later, environmental nature were crystallized by this simple cooperative tool that allowed collective ideas to develop and be put into practice.

At the turn of the twentieth century, the social economy began to be institutionalized and was progressively recognized by the public authorities.<sup>8</sup> Then, the movement's horizon has expanded, and cooperatives, associations, mutual-benefit societies, and foundations have evolved, albeit by separate paths.

In the 1970s, the social economy revived and economic solidarity appeared. In the context of economic crisis in Western countries, a challenge to the characteristics of enterprises in the social economy threatens them against their competition, and a new questioning of their democratic ideal arises. A need for affirmation and recognition led to a desire to unite, work, and reflect together.

---

<sup>8</sup> The social economy was represented at the Exposition Universelle of 1900 at a "social-economy *palais*."

## 1/ Historical survey, governmental organization and terminology of the third sector / CSOs

Historically there is evidence of charitable institutions stretching back to the 17<sup>th</sup> century. In 1601, under the Statute of Elizabeth there was government support for the:

- Relief of poverty
- Advancement of education
- Advancement of religion
- Support of the community

But the real expansion of CSOs including charities, occurred between the two world wars when over one thousand voluntary hospitals were established. This was prior to the National Health Service (NHS) being established after the Second World War which provided Government funded healthcare.

1919 also saw the establishment of the National Council of Social Services by private donation which created a number of projects leading to some significant CSOs today. These include Age Concern, Citizens Advice Bureau and the Youth Hostels Association.

The third sector includes voluntary and community organisations, charities and social enterprises, ranging from small, local community groups to large, established, national and international organisations. It is true to say that structure and terminology used within the voluntary sector has become fragmented and confused.

Third Sector has been used to describe CSOs in an attempt to recognise the sector as distinct from the public sector and the private sector, yet important in its own right and as contributing to the economy. Third sector organisations have been defined by the Government in its publication called Exploring the Role of the Third Sector in Public Service Delivery and Reform (2005) as those which:

- Are non-governmental;
- Are 'value-driven' – that is, that are primarily motivated by the desire to further social, environmental or cultural objectives rather than to make a profit *per se*; and
- Principally reinvest surpluses to further their social, environmental or cultural objectives.
- Are in the place between State and (the) private sector

Although the term 'third sector' is widely used it lacks precision when trying to determine criteria to confirm the status of individual organisations. There is therefore an element of judgement involved in applying this definition which militates against consistency particularly where determination of type is carried out by large numbers of local and regional office staff. More often than not, the confirmation of third sector status relies on self declaration by the organisation themselves.

Voluntary sector was a general term for organisations that consisted of activities of social activity undertaken by organisations. It has become more recently used as a generic for the whole sector, hence now the Government adopting the term 'Civil Society Organisations' to cover all groups.



In 1970, the “*Comité National de Liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives*” (CNLAMCA, or National Committee for Mutual, Cooperative, and Associative Activities) was born, which in 2001 became the “*Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l’Economie Sociale*” (CEGES, or Council of Enterprises, Employers, and Groups in the Social Economy). In 1980 the CNLAMCA published the social economy’s founding charter, designed to unite workers around shared values. The charter affirmed democratic principles, equality, solidarity, freedom of action, and a humanist spirit. This charter was renewed in 1995. In 1981, the expression “social economy” entered the French legal sphere, with the creation of the “*Délégation Interministérielle à l’Economie Sociale*” (DIES, or Interministerial Delegation for the Social Economy).

Economic solidarity emerged in the 1980s along with new social questions. It emphasized the nature of social, environmental, and cultural usefulness in business and launched collective initiatives, especially in the areas of local development, economic integration, fair trade, and financial solidarity. Economic solidarity is based on solidarity that is local, voluntary, and carefully chosen. In 2000, the creation of a “*Secrétariat d’Etat à l’Economie Solidaire*” (Office of the Secretary for Economic Solidarity) was a step towards recognition of this alternative economy.

The “*Conseil Supérieur de l’Economie Sociale et Solidaire*” (CSESS, or High Council of the Social Economy) was established in 2006. Its vocation is to promote dialog among the public authorities and the various actors of the social economy. The “*Conseil National des Chambres Régionales de l’Economie Sociale*” (CNCRES, or National Council of Regional Chambers for the Social Economy) was created in 2004 at the initiative of the Regional Chambers, in order to fulfill the need for regional restructuring and to encourage better recognition of their actions on the national level. To better promote the social economy, the CNCRES founded the “*Observatoire National de l’ESS*” (ONESS, or National Research Institute for the Social Economy), in 2008.

Community sector – also has tended to be as a general term for the sector. Actions for the benefit of the community (i.e. community action)

All these terms, Third sector, voluntary, community, social enterprise, not-for-profit, charity are all commonly used – and in many cases mean the same thing. The Government are now making an attempt to standardise terminology and using Civil Society Organisations (CSOs) as the generic term for all these types of businesses and organisations.

We will therefore use CSOs as the general term for the sector in describing different structures within it.

The Office for the Third Sector, established in 2006, has been renamed the Office for Civil Society to reflect the Government’s recognition of CSOs. The primary objective of the Government department is to act as a focus for the government’s Big Society initiative, to encourage community empowerment. The Big Society is the Government’s vision of a society where individuals and communities have more power and responsibility, and use it to create better neighborhoods and local services. There is also the funding of local initiatives including Social Enterprise Business Support Improvement programme, Big Society Bank and the Transition Fund to support CSO’s transition from public sector funding. Additionally there is the Community Organisers programme to train and support 5,000 people who want to make a difference to their community and Community First to encourage social action through new and existing neighbourhood groups.

The Government’s objective in working with CSO’s is to strengthen communities, improve public services, encourage social enterprise and support the conditions for the third sector to thrive. In 2002, a Treasury review found that third sector organisations did not have the appropriate skills and resources (‘capacity’) to contribute to the delivery of public services to the extent that the Government wanted.

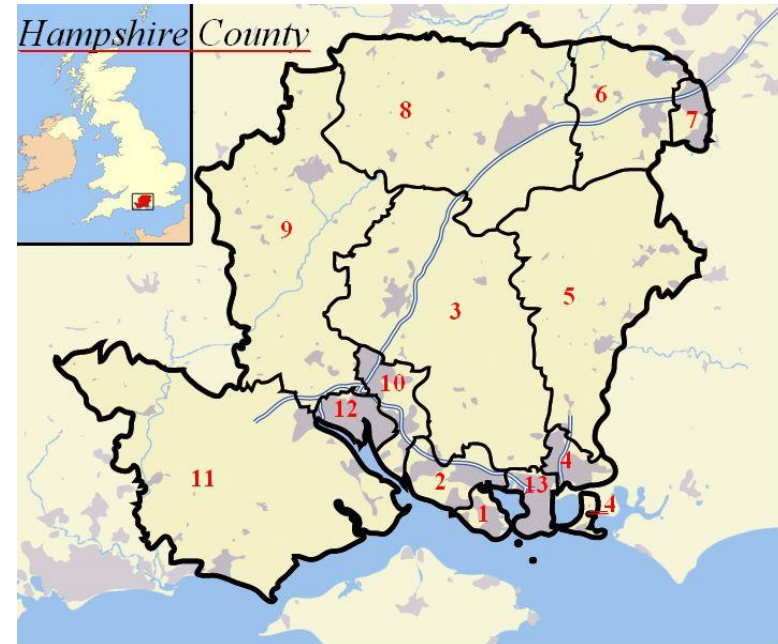
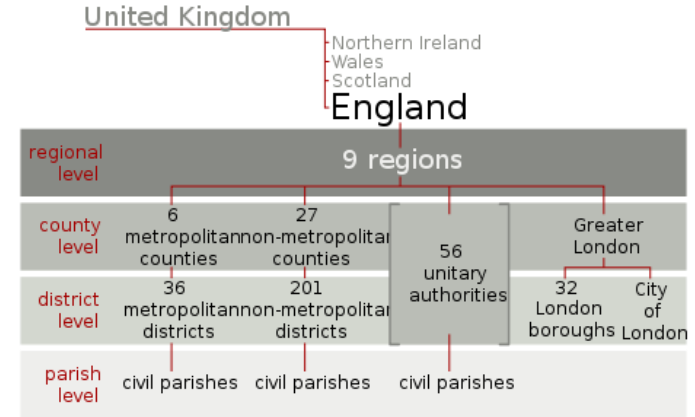
2/ Local government organization in France and commitment to the social economy in Ille-et-Vilaine

Ille et Vilaine department with subregions



The local governmental bodies are French administrative structures, separate from government administration, which take into account the interests of the population and of a specific area. In France there are three levels of local authority: regional (*la région*), departmental (*le département*), and municipal (*la commune*). In France there are 27 regions, 101 departments, and 36,000 municipalities. Local authorities are legal entities that enjoy administrative autonomy (staff and budget).

2/ Local government organization in Great Britain in relation to Civil Society Organisations



Districts of Hampshire:

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. Gosport               | 9. Test Valley            |
| 2. Fareham               | 10. Eastleigh             |
| 3. Winchester            | 11. New Forest            |
| 4. Havant                | 12. Southampton (Unitary) |
| 5. East Hampshire        | 13. Portsmouth (Unitary)  |
| 6. Hart                  |                           |
| 7. Rushmoor              |                           |
| 8. Basingstoke and Deane |                           |

They have their own scope of activities and enforce decisions via deliberation by an elected representative council. Examples are the “*Conseil Régional de Bretagne*” (Regional Council of Brittany) and the “*Conseil Général d’Ille et Vilaine*” (General Council of Ille et Vilaine).

The Brittany region comprises four departments with numerous small municipalities, most of which are combined contractually into larger entities as to manage together various services. According to their size and situation in the country (rural,urban...) they are for example called “*communauté de communes*” ( municipal community) or “ *communauté d’agglomération*” ( suburban community).

The distribution of the scope of activities between the three-tiers is complex. The functions are mostly shared. The municipalities are responsible for civil state matters, construction and facilities of primary schools, social services, local planning, local highways, economic services...The department is responsible for social services and specifically for integration, elder people, help to childhood, departmental highways, transport and especially school transport, construction and facilities of colleges, economic services completing those of the other local governments. The region has a more strategic role and larger functions in the domain of economic development, regional planning and transport, secondary school and vocational training.

In 1999 an additional body has been created in Brittany, the “*pays*” (subregions), which invite dialog, reflection, and suggestions from different participants to community life, in accordance with the revitalization and development trends of a given political area. There are seven subregions in Ille et Vilaine. In 2012 the French administrative landscape will undergo significant restructuring, which will alter the information contained in this document.

Convinced of its development potential and encouraged by policies carried out on the national level, the local authorities began to take interest in the social economy in the 2000s and progressively applied policies that were favorable to the sector's evolution. In collaboration with social-economy participants, various tools and measures<sup>9</sup> were created to support, promote, and increase the visibility of the sector.

In 2004, the region created an authority for the social economy. In 2006, Brittany’s Economic and Social Regional Council (CESER) published an in-depth study on the social economy.

Local Authorities are single levels of government at a local level throughout the UK. There are 353 local authorities in UK not including Scotland or Ireland. The pattern of **local government in England** is complex. Below the regional level ( 9 regions since 1999), the local governmental bodies are organized into a mixture of one-tier and two-tier systems:

Some areas have only one level of local government responsible for all local services. These are called a 'unitary authority'. Depending where they are in the country, these may be called metropolitan district councils, borough councils, city councils, county councils, or district councils. In the Hampshire area there are two Unitary Authorities at city level, Southampton and Portsmouth. In April 2009, the government introduced unitary governments in seven regions in England; reducing 44 local authorities down to just nine with the idea to simplify the system.

In most of England, there are two levels of local government: a county council and a district council. **COUNTY COUNCILS** each covering a population in a rough range 500,000 – 1,500,000; and **DISTRICT COUNCILS** between 4-14 within each County Council area, each covering a population of about 100,000. The Hampshire County is divided into 11 districts, eg. Winchester, East Hampshire. Hampshire has 1.75 million people.

County Councils have a more strategic role of government across each county and the following table identifies the difference in each role. There are 27 County level authorities for regional level activity.

Councillors are elected by local people and this establishes which will be the ruling party with the biggest majority ie Conservatives, Labour or Liberal Democrats. Most councillors belong to these parties with a few independent or smaller parties also represented. The day to day running of council policies set by these politicians is under a chief executive and staff who are paid and recruited locally. One councillor is nominated as Mayor but it is a ceremonial position rather than the powers held by the mayor in France.

---

<sup>9</sup> Concerning, for example, measurement of social usefulness, assistance and management of companies in the social economy, access to financing, and actions related to specific sectors of activity.

The *Conseil Général d'Ille et Vilaine* has a department dedicated to the social economy; in 2005, it created the “*Comité Consultatif<sup>10</sup> de l'Economie Sociale et Solidaire*” (Consultative Committee for the Social Economy). As one of the bodies specific to the social economy, the “*Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire*” (CRES, or Regional Chamber for the Social Economy) has the authority to promote and federate the entire sector in the region.

In 2009, a regional research institute for the social economy was created (ORESS). It publishes studies on the social economy, in order both to educate the public and to promote the sector. Since 2008, with the support of the public authorities, numerous developmental centers<sup>11</sup> for the social economy have been created by local players. These centers are intended to structure, make known (or better known), assist, and lead the sector at the subregional level.

Functions are divided between the two tiers as follows:

| <b>County Councils</b> | <b>District Councils</b> | <b>Divided</b>       |
|------------------------|--------------------------|----------------------|
| Education              | Local planning           | Recreation           |
| Social services        | Housing                  | Cultural matters     |
| Transport              | Local highways           | Community activities |
| Strategic planning     | Building regulation      |                      |
| Fire services          | Environmental health     |                      |
| Consumer protection    | Refuse collection        |                      |
| Refuse disposal        |                          |                      |
| Smallholdings          |                          |                      |
| Libraries              |                          |                      |

In some parts of England there are also town and parish councils, covering a smaller area. They're responsible for services like public toilets, parks and ponds, war memorials, and local halls and community centres. They are sometimes described as the third tier of local government.

In relation to CSO's, each Local and County level of government will decide what level of support it can give to the sector. This can range from community services e.g. mobile libraries for rural areas, or community workers who help organise local initiatives and act as the 'eyes and ears' of communities at a local level.

CSOs are supported by an umbrella organisation – Community action Hampshire and a network of Community Action offices in each major town. There is also a network of citizen's advice bureaux which give advice to local people on community, legal and employment issues. Additionally each local authority and the County council will choose themselves how much support they give to CSOs. This area has been particularly cut by the reductions due to the economic situation.

<sup>10</sup> Consultative committees were established in the framework of a departmental policy favoring participative democracy. They are designed to encourage discussion and ideas, and to involve citizens more closely in debates about departmental policies.

<sup>11</sup> There were 18 such centers in Brittany in 2011. Ille et Vilaine has six centers: Réso Solidaire, Horizons Solidaires, CADES, BRAS, Vallons Solidaires, and Fougères.

### 3/ The social economy in Ille et Vilaine

The Ille et Vilaine department (970,000 inhabitants) and the entire region of Brittany show significant momentum in the social economy<sup>12</sup>:

- 34,037 establishments (private and public), from which 4187 organizations of social economy: This represents 12,3% of the establishments in the Ille-et-Vilaine area.
- 367473 employments, from which 44871 employments in the social economy: This represents 12,2% of the employments of the department.

The social economy sector is composed of 83% of associations, 14% of cooperatives, and 3% of mutual benefit societies. Associations are the biggest employers. Compared to the other areas in Brittany, the associative sector is the most represented in Ille et Vilaine, but Cooperatives have not developed here to the extent that they have in the other regions. In Brittany, there are mainly agricultural and banking cooperatives.

The scope of activity in the social economy is vast, it can touch every sector. The social sector is the main area of activity followed by financial and insurance activities. An important role also play the areas of education, culture, sports and leisure activities. It is noteworthy that the cultural associations in the region of Rennes account for one-fourth of all cultural associations with employees in Brittany.

The type of structure used is often specific to the sector. The sectors of culture, education, accommodation/catering, enterprise services, and sports are, in this sense, almost exclusively associative. Mutual benefit societies are active only in the insurance, retail, and health-care sectors. Cooperatives are established in line with the rest of the private economy.

Aware of the local realities and attentive to societal changes, participants in the social economy are innovative and have a capacity to meet new needs. Innovation is most apparent in social activities, integration, and care services, for which structures, under pressure from demographic trends, must diversify their activities and create new services.

### 3/ The CSO sector in Hampshire

The Voluntary and Community Sector in the South East:

- consists of approximately 41,450 organisations,
- employs approximately 303,200 staff
- relies on the invaluable support of 657,780 volunteers
- contributes a staggering £4,964 million to the South East's economy annually.

(Figures courtesy of RAISE report 2009)

There are 8,400 voluntary and community organisations in Hampshire. This is separate to 'not for profit' and social enterprises which are run as companies which number around 3000 in Hampshire. The scope of these organisations is vast and indicated in some of the examples shown. They include Charities, support for communities and individuals, fund raising organisations, support for animals, preserving buildings, disadvantaged people in communities, disabled, older people for example.

---

<sup>12</sup> Data from INSEE and ORESS.

#### 4 / Definition and illustration of the social economy in Ille et Vilaine

Because there is no single definition for social economy, the term may be divided into (1) shared values and (2) the sense of belonging to a group of specific legal, statutory, and organization systems.

(1) Four main values of the social economy:

##### **Priority of people and social purpose over profit:**

Meeting the needs of other people, contributing to local development, sustainably and in solidarity, are aims that take precedence over financial profit. Social-economy enterprises are rooted in their territory; they cannot be delocalized. Equity capital is indivisible between the members and surplus is plowed back into project development.

**Membership open to all:** Anyone may participate, join, or assume responsibilities in a social-economy movement or enterprise.

**Democratic governance:** Managers are elected, decision-making bodies are collective, and the “one person, one vote” principle is applied.

**Principle of autonomy:** Social-economy structures enjoy self-governance and are independent from public authorities.

(2) Legal groups

Composed of associations, cooperatives, mutual-benefit societies, and foundations, the social economy brings together structures that are defined by their legal status as groups of persons, not capital.

**Mutual-benefit society:** Nonprofit group that, mainly through its members’ contributions, offers them and their families life insurance and other support. Health and other risks are thereby mutualized. Mutual-benefit societies may be divided into those for health and those for insurance. Mutual-benefit societies apply a simple principle of solidarity: contributions received, whether flat rate or proportional to revenues, are not based on the member’s health, gender, or any other discriminatory factor; this is not the case with private insurers, which often take risk into consideration.

**Cooperative:** civil or commercial companies with fixed or variable capital. They are governed in accordance with the general Act of September 10, 1947, and by laws specific to their activities.

Two major principles distinguish cooperatives from standard enterprises: the dual-function principle and the democratic principle. Cooperatives are managed collectively by their members (with equal rights and obligations) for shared economic, social, and educational goals.

#### 4/ A definition of the CSO sector

Registered charities, as well as non-charitable, non-profit organisations, associations and self-help groups and community groups. Must involve some aspect of voluntary activity, though many are also professional organisations with paid staff, some of which are of considerable size. Community organisations tend to be focused on particular localities or groups within the community; many are dependent entirely or almost entirely on voluntary activity.

First-tier organisations are those working directly with people on a defined activity to meet charitable objectives, e.g. women's refuges, training projects, cancer care. They may also be referred to as client delivery, grass roots, street level etc.

Second-tier organisations are those working directly with other Voluntary Community Sector organisations to meet charitable objectives, e.g. councils for voluntary service, Advice UK. They can be generalist or specialist and may be referred to as providing business-to-business support, infrastructure or co-coordinating organisations.

Charities are not for profit organizations that attract tax relief. Voluntary sector organisations have to apply to the Charities Commission to achieve charitable status. By applying for this status they receive tax advantages and arguably a higher profile within communities if not nationally. While this is attractive from a financial perspective, there are stringent criteria in making an application. It is very competitive to be registered as a charity and you have to prove your work is to help disadvantaged, health issues or older people for example. Some organisations in the Voluntary Community Sector operate on a not-for-profit basis but cannot register as charities because their primary purpose is political change, e.g. Amnesty International, which has a separate trust for the areas of its work that have charitable objectives.

Social enterprises are businesses run on a ‘not for profit’ basis which may or may not be purely for community benefits. By definition these businesses are working in the social economy and any profits made are used for further community or social use. So any surpluses created by the social enterprise are reinvested in the business to enable more activities to be undertaken or diverted into other social/community projects. The introduction of a new form of legal entity, the Community Interest Companies (CIC), means that organisations can register their not-for-profit status and lock assets into their social purpose. The distinction with cooperatives is that these are business organisations owned and operated by a group of individuals for their mutual benefit. So a cooperative can provide a return on investment for its members. In the UK such organisations can be traced back as far as the eighteenth century and the most famous example is the network of Cooperative food stores across England and Wales which now number over a thousand. Overall there are more than 5000 cooperatives in existence and the key principal is that it provides goods and services to its members e.g. healthcare, housing, wind farms and community shops. Cooperatives do not necessarily associate themselves with the CSO/third sector label.

This dual function of “member-user” is granted to each cooperative member, whether an individual or a legal entity. Cooperative members simultaneously make a business commitment as they participate in the constitution of equity, which renders them customers, suppliers, and employees of the cooperative. The principle of limited individual profit follows: when there is profit, it is distributed to members on the basis of their business activity, and not on their share in the equity capital; surplus profit is allocated to indivisible reserves.<sup>13</sup>

Cooperatives exist under many forms, legal structures, and business branches. There are agricultural cooperatives, banking cooperatives, participative cooperatives (SCOPs), user and consumer cooperatives, and cooperatives for entrepreneurs and self-employed professionals. The most recent forms of new cooperatives are hybrids that regroup several types of participants—public, private, salaried, volunteer, etc.—such as SCICs (“*société coopérative d’intérêt collectif*”, or general interest cooperatives).

**Association:** An association is an agreement by which two or more persons permanently pool their knowledge or business towards a nonprofit objective (Art. 1 of the Association Act of 1901). Most of the time the term non-profit association is used. If the activities of an association generate a surplus it is allocated entirely to indivisible reserves. Every association that employs at least one person and / or generates an economic activity is considered belonging to the sector of social economy.

**Foundation:** A foundation is an act by which one or several individuals or legal entities decide to allocate irrevocably goods, rights, or resources to carry out nonprofit work for the common good. A corporate foundation can be created by civil or commercial companies, industrial or commercial public establishments, cooperatives, and mutual-benefit societies.

### **Structure**

Charities, Voluntary and Community Sector organisations are administered by a board of trustees.

Charity trustees are the people who serve on the governing body of a charity. They may be known as trustees, directors, board members, governors or committee members. Charity trustees are responsible for the general control and management of the administration of a charity.

The great majority of trustees serve as volunteers, and receive no payment for their work. Charity trustees come from all walks of life, and are united by their wish to create positive change in society. Most people are eligible to serve as trustees. The work of a trustee should be rewarding and enjoyable, and an opportunity to serve the community while learning new skills.

---

<sup>13</sup> Thierry Jeantet

## 5. The social economy in Ille-et-Vilaine throughout its organizations

Founded in 2003, **H2C Conseil** is a SCOP (*“société coopérative et participative”*, or cooperative and participative society ) specialized in IT services. With its three employee-associates, H2C offers consulting, assistance, equipment, and training. Consulting and assistance were H2C’s original services, but the company has since expanded its competencies and know-how into several other areas, such as database development, cross-cutting tools (e.g., multi-user environments or commons-based peer production, ERP implementation), and training. Though specializing in services for professionals in graphic art, architecture, and design, H2C is also a "generalist" in Mac and Apple environments. The resulting diversity of clientele extends all the way into medicine and industry.

Initially a limited liability company, H2C opted for SCOP status in 2010. It is therefore employee owned, and strategic decisions are made collectively.

**GEDES 35** is an association whose sole purpose is to recruit employees and make them available for its members, all of which uphold the values of adult education and the social economy. The association comprises a board of directors and four permanent employees. Founded in March 2005 on the initiative of four Rennes-based associations—the Association Rennaise des Centres Sociaux (Rennes Association of Community Centers), AROEVEN (Associations Régionales des Oeuvres Éducatives et de Vacances de l’Éducation National, or the Ministry of Education’s Regional Associations for Educational Works and Vacations), the Cercle Paul Bert, and the Ligue de l’Enseignement (Education League)—GEDES now boasts 70 member associations and offers them 22 employees.

Employees enjoy the benefits of having a full-time contract and a single employer while nevertheless dividing their time between several associations. For member associations, mutualized employment assuages the difficulty of finding employees to fill part-time posts. GEDES handles all matters of human resources: recruitment in partnership with the associations concerned, establishment between GEDES and the associations of contracts for the temporary posting of employees, administrative and legal paperwork for employment contracts, employee-posting schedules, payroll (pay stubs and disbursement of salaries), and HR management with an emphasis on training.

The Centers for Initiatives to Promote Agriculture and Rural Areas, or CIVAM saw the light of day in the south of France in the late 1950s. The Ille-et-Vilaine *département’s* federation of CIVAMs, or **FDCIVAM** federates the various groups in Ille-et-Vilaine (Accueil Paysan 35, Adage, Agrobio 35, Culture Bio, GIE Brin d’Herbe, GIE Manger Bio 35). FDCIVAM’s objective is to foster a vibrant, solidaritous countryside, sustainable and local rural development, and autonomy among producers and local stakeholders; to promote and spread sustainable agricultural practices; and to maintain, create, and fill jobs. It achieves this through cross-cutting initiatives.

## 5/ The cso sector in Hampshire throughout its organizations

### **Marwell Wildlife – Charity**

Marwell Wildlife is a charity dedicated to the conservation of wildlife and other natural resources, formerly known as the Marwell Preservation Trust.

The Marwell Preservation Trust was initially established in 1972 to manage Marwell Zoological Park, a centre for the breeding and conservation of endangered species. A complementary education service, supporting wildlife conservation and environmental goals was subsequently developed and the Trust established a track record of supporting a range of in situ conservation initiatives with resources generated from the operation of the zoological park.

More recently, the Trust invested resources to establish and develop its own portfolio of international conservation projects.

Today, under its new brand identity of Marwell Wildlife, the charity seeks to address causes of extinction such as habitat loss and the over-exploitation of biological resources and to manage vulnerable populations of threatened species to ensure their survival. This is achieved through a range of species and habitat conservation programmes locally to Marwell’s base in southern England and internationally, with a particular focus in Africa.

### **Southern Cooperative – (cooperative)**

The Co-operative Group is the UK’s largest mutual business, owned not by private shareholders but by almost six million consumers. It is the UK’s fifth biggest food retailer, the leading convenience store operator and a major financial services provider, operating both The Co-operative Bank and The Co-operative Insurance. Among its other businesses are the number one funeral services provider and Britain’s largest farming operation.

As well as having clear financial and operational objectives, the Group has also set out its social and sustainability goals in its groundbreaking Ethical Plan, which specifies almost 50 commitments in these areas.

The Group operates over 5,000 retail trading outlets, employs more than 110,000 people and has an annual turnover of £13.7bn.



For example, it supports project developers, provides contacts with farm sellers, helps hand over and set up farms, provides project-development training, organizes forums on starting up a business, and provides information on farms that practice organic and sustainable agriculture. FDCIVAM 35 also aims to bring about a general acknowledgment of sustainable agriculture among all stakeholders and territorial authorities and to raise its profile as a legitimate player in agricultural support.

The **Mutuelle des Pays de Vilaine** is a non-profit mutual-benefit society, with a policy of absolute non-exclusion and non-discrimination. Members may become delegates and thus take part in decision-making at general meetings. It is an independent mutual-benefit society and belongs to various national networks so as to defend the interests of its mutualist membership. It offers members supplemental health insurance and various other provident schemes. The Mutuelle's strength lies in its commitment to sustainable health and its efforts to promote health, disease prevention, and therapeutic education, in cooperation with scientists, elected officials, institutional representatives, stakeholders in the social and solidaritous economy, and various other organizations.

The **ASFAD** (Association for Troubled Families) is a non-profit association founded more than 30 years ago. It acts for the benefit of the general public to achieve social transformation in the city of Rennes through the creation, administration, and management of social centers and/or services. Its aim is to prevent domestic violence and to aid, protect, and support its victims as well as the victims' families. It is also the reception, hosting and integration of vulnerable people. The help for people in difficulty on the way of social and professional integration. The ASFAD manages 4 establishments: The Center for Accommodation and Social Reintegration, or C.H.R.S. has 225 slots for accommodation and offers counseling, support, and help with social and professional reintegration for members of troubled families. The day-care center welcomes neighborhood children and the children of parents receiving support from a C.H.R.S. or a mother accommodation center in Rennes. It can handle as many as 30 children, under six years of age, and is open year round. It offers both regular and occasional care as well as services to develop parenthood and its competencies. The mother accommodation center welcomes pregnant women, women with children under three years of age, and adult women who need financial, moral, or psychological support. The vocational-integration department helps people who are far from employment finding a job and supporting them on the way of social and professional integration.

**Compagnie Engrenage**, founded in 2003 in Rennes, promotes and develops hip-hop dance by putting on choreographed shows and promoting hip-hop as well as its history, techniques, and values before a broad and eclectic public. The association comprises one office (one director, one treasurer, one secretary); one employee to handle administration and cultural activities; associated artists, with either freelance or "*intermittent*" (temporary-worker) status; "*intermittent*" stage managers; and one freelance employee to handle accounting and payroll. Engrenage focuses not only on developing new choreography (shows, social dances, conferences, street shows, etc.) but also on organizing special encounters with the audience.

### **CommunityUK.net – Havant, Hampshire**

CommunityUK.net is a UK Ltd company operating for profit but from a VERY strong CSR perspective, with the primary objective of facilitating the sustainable regeneration, growth and digital inclusion of communities throughout the UK.

Working with central government, regional and local authorities, together with many other public, private and 3<sup>rd</sup> sector partners, CommunityUK.net provides free wireless broadband services and a unique Community Networking Web Portal. Through these mediums, CUK provides both on-line and "in community" support for individuals of all ages/backgrounds and for Community groups, Charities etc., supporting education, employment/employability, communication and cooperation. Within the framework, CUK creates local employment within any community it operates within, together with the provision of support to promote and encourage the growth of local businesses and their full engagement with their local communities.

Since the birth of the concept and the project 2 years ago, 60%+ of the Leigh Park area is now covered by a free WiFi Broadband service and a unique new Community Networking Portal. Plans are already in place to expand the project to Portsmouth City and many other areas across the UK.

### **Eastleigh One Community – Charity**

An independent charity providing voluntary sector support, community development, day care, domestic help, information and transport services in the borough of Eastleigh and beyond.

One Community is the Council of Voluntary Service (CVS) for the Eastleigh area, with a membership of some 250 voluntary and community organisations. They were established in 1978 and were previously known as Eastleigh Community Services (ECS).

The aim is to improve the quality of life for residents of the borough, particularly older people, carers and people with disabilities, through the work of our various projects.

It runs pedagogical projects and cultural activities and serves as a hip-hop ambassador to various sectors of the general public. The company aims to maintain a culture of sharing and mutual aid, taking up the values of peace, unity, respect, and reaching for new heights that went into the founding of hip-hop culture in the 1970s in the United States.

#### **Swaythling Housing Association – (Radian Solent)**

With a turnover in excess of £100m, Radian manages more than 17,000 homes in the south and support more than 300 people in the care sector. The majority of our stock is general needs housing but also includes a significant portfolio of sheltered and supported housing, together with key worker accommodation, shared ownership, market rent and private sale properties.

They strive to create conditions where residents, communities and staff can flourish. With locally tailored services to meet local needs, they focus on a strong on-the-ground presence in the communities where they work to help tackle key issues like anti-social behaviour.

#### **Naomi House and Jack's Place - Charity**

Naomi House provides support to children and young adults, with life-limiting conditions, and their families from across the Central South.

It costs around £5million a year to provide services, to families, which include respite, end of life care, emergency and bereavement support. 90% of their income is donated by local people and House provides care to children and young adults with life-limiting conditions. They are open 24/7 365 days a year. Services include respite stays, emergency support, hospice at home, bereavement and family support, sisters and grandparents.

The team at Naomi House offers the families who visit the opportunity to take part in activities and special events to help them cope with the difficult circumstances they face day to day.